

2. Prêts – Retours : possibilité de définir des règles de prêts saisonniers

Pour les bibliothèques ayant des quotas et/ou des durées de prêt différents durant une période de vacances (fréquemment les vacances d'été ou de Noël), il est désormais possible de définir des règles prioritaires sur cette période.

Il est également possible de définir une date de retour fixe sur une période.

Afin de ne pas surcharger inutilement l'écran de paramétrage des règles, l'affichage de cette nouvelle possibilité est soumis à un paramètre, activable par l'administrateur du réseau :

- Pour les clients multi-sites (réseaux de bibliothèques) : Administration du réseau -> Réseau -> Fonctionnalités supplémentaires
- Pour les clients mono-site (bibliothèques isolées) : Administration du réseau -> Site -> Fonctionnalités supplémentaires

The screenshot shows the 'Modifier le réseau' (Modify the network) interface. At the top, there's a section for 'Informations' with a text field for 'Nom' (Name) containing 'Réseau du pays de la Drôme des collines' and a warning message: 'ATTENTION : si vous changez le nom du réseau, pensez à vous déconnecter pour visualiser cette modification !'. Below this are three tabs: 'Fonctionnalités supplémentaires' (highlighted), 'Paramètres', and 'Exportation des paramètres'. Under the 'Fonctionnalités supplémentaires' tab, there's a section titled 'Circulation' with a list of features. The feature 'Gestion des règles saisonnières' is highlighted with a red box. Below it, there's a checkbox labeled 'Activer la gestion des règles saisonnières' which is checked. A text box below the checkbox explains: 'Cette option permet de changer les quotas et les durées d'une règle en place pour une période donnée (prêts d'été notamment). Elle permet également de définir une date de retour fixe.' At the bottom, there's a section titled 'Catalogue professionnel' with two features: 'Gestion de l'âge minimum pour le prêt' and 'Gestion des catégories d'exemplaires'.

Modifier le réseau

Informations

Nom Réseau du pays de la Drôme des collines

ATTENTION : si vous changez le nom du réseau, pensez à vous déconnecter pour visualiser cette modification !

Fonctionnalités supplémentaires Paramètres Exportation des paramètres

Circulation

- Gestion des membres de groupe
- Gestion d'une adresse abonné temporaire
- Gestion des regroupements d'abonnés
- Gestion de la vérification de l'historique des prêts
- Gestion des porte-monnaie
- Gestion de la détection de doublons de communes et voies
- Gestion des navettes de réservation
- Gestion des bibliobus
- Communication par SMS
- Gestion de la taxe de prêt
- Gestion de la taxe annuelle
- Gestion des règles saisonnières**

☒ Activer la gestion des règles saisonnières

Cette option permet de changer les quotas et les durées d'une règle en place pour une période donnée (prêts d'été notamment). Elle permet également de définir une date de retour fixe.

Catalogue professionnel

- Gestion de l'âge minimum pour le prêt
- Gestion des catégories d'exemplaires

Une fois cette option supplémentaire activée, il est possible, depuis la saisie d'une règle de prêt dans Paramètres -> Règles (cotisations), d'ajouter à une règle de prêt une (ou plusieurs) règle saisonnière qui est prioritaire pour les prêts effectués dans la période.

Exemple d'une augmentation des quotas et des durées durant les prêts d'été :

Ajouter une règle

Dupliquer

Règle numérique

Tous les docs adultes

Adulte (prêts) : Tous les docs adultes

Périodique

Tout

Oui

Non

Cote

Âge de l'abonné

Au moins

Ans

Jusqu'à

Ans

Type d'abonné

Tous types d'abonné

Sites

Réseau du pays de la Drôme des montagnes

Règle de prêt

Quota

5

Durée (jours)

21

Dont nouveautés

Quota

3

Durée (jours)

21

Avec retrait d'unités

Unités retirées

0

Avec taxe de prêt

Montant par prêt

0

Règle de prêt saisonnière

Ajouter une règle saisonnière

Règle applicable du 01/07 au 31/08

Période d'application

du

01/07

au

31/08

(inclus)

Quota

10

Durée (jours)

60

OU date de retour forcée

Dont nouveautés

Quota

6

Durée (jours)

60

OU date de retour forcée

Avec retrait d'unités

Unités retirées

0

Avec taxe de prêt

Montant par prêt

0

Exemple d'une date de retour forcée au 01 avril pour un déménagement prévu courant mars :

Ajouter une règle
Dupliquer

Règle numérique
Tous les docs adultes

Adulte (prêts) : Tous les docs adultes

Périodique
☒ Tout
☐ Oui
☐ Non

Cote

Âge de l'abonné
Au moins
Ans
Jusqu'à
Ans

Type d'abonné
Tous types d'abonné

Sites
☒ Réseau du pays de la Drôme des montagnes

Règle de prêt

Quota
5
Durée (jours)
21

Dont nouveautés

Quota
3
Durée (jours)
21

Avec retrait d'unités

Unités retirées
0

Avec taxe de prêt

Montant par prêt
0

Règle de prêt saisonnière

Ajouter une règle saisonnière

Règle applicable du 01/03 au 31/03

Période d'application
du 01/03 au 31/03 (inclus)

Quota
5
Durée (jours)
OU date de retour forcée 01/04

Dont nouveautés

Quota
3
Durée (jours)
OU date de retour forcée 01/04

Avec retrait d'unités

Unités retirées
0

Avec taxe de prêt

Montant par prêt
0

Petit rappel concernant les prêts hors règles : il est possible de définir des règles avec un quota à 0 uniquement pour spécifier la durée en cas de prêt forcé.

Par exemple, si un enfant n'a pas le droit aux documents adultes, on peut néanmoins ajouter une règle sur les documents adultes pour spécifier la durée en cas prêt obligatoire forcé :

Règle de prêt

Quota
0
Durée (jours)
21

Dont nouveautés

Quota
0
Durée (jours)
21

Avec retrait d'unités

Unités retirées
0

Avec taxe de prêt

Montant par prêt
0

Cela peut être intéressant en cas de date de retour forcée, que le prêt soit forcé ou non.